



OFFICE DE TOURISME
Quai Cyrano Bergerac
1 rue des Récollets
24100 Bergerac

Tel : 05 53 57 03 11
Portable : 06 07 69 38 61

QUAI CYRANO
OFFICE DE TOURISME
BERGERAC

Nombre de
membres en
exercice : 11
Nombre de
suppléants : 10

Titulaires : 4
Suppléants : 4
Pouvoirs : 2
Votants : 8

Séance du : 16/10/2025

Date de convocation : 8/10/2025

TITULAIRES PRESENTS: Mme Michelle Dorange, M Pascal Prévot, M Anthony Castaing, M Roland Fray,
SUPPLEANTS PRESENTS : M Cyril Goubie, M Jean-Claude Bonnamy, M Jean-Jacques Chapellet, M Yann Vergniaud

EXCUSE(ES): Mme Laurence Rouan, M Frédéric Delmares, M Cedric Lougrat, M Lionel Lacombe, M Julien Bourgeois, M Jean-Marc Fontaine, M Stéphane Mottier, M Joris Baudouin, M Fabien Ruet, M Jean-Luc Bousquet, M Christophe Gravier

Secrétaire de séance : M Jean-Jacques Chapellet

n°2025_06_10

OBJET:

Avis du Comité
de Direction sur
le Pass Culture

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L1612-1 et suivants sur l'adoption et l'exécution des budgets,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) du 13 décembre 2023 créant l'EPIC Quai Cyrano,

Vu les statuts de l'EPIC et notamment l'article 3,

L'EPIC Quai Cyrano assure « l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du tourisme dans l'agglomération et les programmes de développement touristique » (délibération 2023 – 222 – approuvée par le Conseil Communautaire de la CAB le 13 décembre 2023 - article 3).

Pour ce faire, il déploie sur le territoire Bergeracois différentes activités et initiatives en vue d'accroître l'attractivité du territoire.

Depuis l'ouverture de l'espace culturel l'Expérience Cyrano, en juin 2024, un nouvel accent est mis sur les projets culturels et la médiation jeune public.

Dans ce sens, différentes démarches ont été entreprises depuis l'ouverture de cet espace culturel afin de le faire référencer dans le programme du « Pass Culture » national, initié par le Ministère de la culture.

Ce programme est construit comme une application culturelle destinée aux jeunes scolarisés visant à leur permettre de bénéficier d'accès gratuits à des sites culturels situés sur le territoire Français.

Afin de pouvoir faciliter les actions de médiation par la venue de groupes scolaires, il est proposé au Comité de direction de l'EPIC d'approuver les relations partenariales et commerciales avec le Ministère de la Culture ou son prestataire et notamment les divers modes de paiement du « Pass Culture ».

Il est proposé au Comité de direction d'approuver toutes les démarches utiles en vue de créer des relations commerciales avec le ou les prestataires du Ministère de la Culture et d'accepter tous les modes de paiements en cours ou à venir liés au fonctionnement du dit « Pass Culture ».

Le comité de direction approuve la délibération et les démarches liées au Pass Culture.

Envoyé en préfecture le 22/10/2025

Reçu en préfecture le 22/10/2025

Publié le

ID : 024-984303834-20251016-2025_06_10-DE



Document certifié conforme

Transmis en Préfecture de la Dordogne
le mercredi 22/10/ 2025

La directrice de l'EPIC
Mme Marion CORNILLE

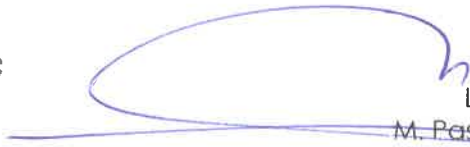

EPIC QUAI CYRANO
1, rue des Récollets - 24100 BERGERAC
Tél : 05 53 57 03 11
N° Siret : 984 303 834 00019

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Bergerac,
Le mardi 21/10/2025


Le Président,
M. Pascal PREVOT